

COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cada

Monsieur Patrick JEHANNIN
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 RENNES

La Secrétaire générale

Paris, le 21 juin 2016

Références à rappeler : 20162662

Vos références :

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande d'avis que vous avez présentée à la commission d'accès aux documents administratifs par courrier enregistré à son secrétariat le 25 mai 2016.⁽¹⁾

L'examen de votre demande est prévu pour la séance du 21 juillet 2016. L'avis de la commission vous sera ensuite transmis par courrier ou par courrier électronique⁽²⁾ dans les meilleurs délais, ce qui peut parfois prendre quinze jours et jusqu'à un mois en fonction de l'affluence des saisines.

Si avant la date de la séance **vous avez obtenu entière satisfaction** de la part de l'administration, je vous recommande de le faire connaître aussitôt à la Commission **en indiquant que vous vous désistez** de votre demande d'avis. Vous faciliterez ainsi, dans l'intérêt de tous les autres usagers, la recherche d'efficacité en permettant de concentrer les efforts sur les affaires non réglées et de réduire les délais d'intervention.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christelle GUICHARD

(1) Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, je vous informe que vos nom, adresse et qualité sont enregistrés sur le système automatisé de gestion des affaires de la CADA. Les membres de la CADA, ses rapporteurs et collaborateurs sont seuls destinataires de ces informations. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification en vous adressant au secrétariat de la commission.

(2) Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et sa performance en matière de développement durable, la CADA a dématérialisé le traitement des dossiers d'instruction et adresse de préférence par voie électronique les avis qu'elle rend. Aussi vous êtes invité(e) à lui transmettre, si vous en disposez ou si ce n'est pas déjà fait, une adresse de messagerie électronique.